

Paris, le 20 février 2024

Réf. : 24AG00220
LR AR : 1A 202 337 6547 7

Objet : dépôt de préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

La fédération Communication, Conseil, Culture CFDT dépose par la présente un préavis de grève de 24 heures pour le mardi 19 mars 2024.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel cadre et non cadre, fonctionnaire et salarié de droit privé de La Poste Groupe.

Pour tenir compte des services cycles, le préavis s'étalera du 17 mars 18h00 au 21 mars 7h00.

Motif de la grève :

- Pouvoir d'achat des postiers

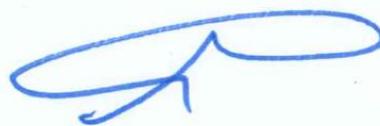
La fédération CFDT F3C, avec les postiers, s'inscrit pleinement dans la journée d'actions intersyndicales décidées pour cette journée.

A ce titre la CFDT F3C vous demande de ne pas pénaliser les postières et postiers grévistes au-delà du délai du préavis et par voies de conséquences de ne pas appliquer l'arrêt OMONT pour ce préavis. Il n'est pas acceptable qu'un salarié gréviste qui serait en repos de cycle ou congés derrière cette journée d'action se voit retirés de son salaire les jours suivants et cela jusqu'à sa reprise effective de travail.

Nous sommes à votre disposition pour négocier dans l'intervalle du préavis, conformément à la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Aline CANEL GUERARD



Secrétaire Nationale